

COMMUNE DE TREMBLECOURT  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul  
Canton Nord Tulois

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 8 FÉVRIER 2025**

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers présents ou représentés : 7  
Conseillers votants : 6

L'an deux mil vingt cinq, le huit février à dix heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

*Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 30/01/2025.*

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Hélène BOHL, Lionel DELAY, Jennifer COLARDELLE,

Absents : Frédéric PATARD, Alexandre BOHL, Danièle JANNEL, Guillaume NOUET a donné procuration à Régis FAVRET

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 04/25 :  
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CTASF**

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 18/12/2023 par laquelle le conseil a choisi d'adhérer à convention CTASF liant la CAF et le Département dans le but de verser des aides complémentaires aux habitants remplissant certains critères pour la réparation de véhicules, l'achat de mobilier ou le paiement de frais funéraires, par exemple.  
En contrepartie, la commune a versé le minimum obligatoire de 50 €.

Il propose de renouveler la convention pour 2025.

**Après délibération, le conseil décide de renouveler la convention CTASF pour 2025 et de verser le minimum obligatoire de 50 €.**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Cécile PICHARD,

Régis FAVRET,



Secrétaire



Maire

